

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA FORMATION ARTISTIQUE / ADAC

Formulaire (**1 par élève**) à retourner dûment rempli à l'adresse suivante : **Service de la Culture, Place du Château 5, CP 1112, 1260 Nyon 1** (les données seront traitées confidentiellement)

Elève

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ Ecole / formation suivie : _____

Parent 1

Nom et prénom : _____ Etat civil : _____

Adresse : _____ Tél. ou portable : _____

✉ Courriel : _____

Parent 2

Nom et prénom : _____ Etat civil : _____

Adresse : _____ Tél. ou portable : _____

✉ Courriel : _____

Etudes suivies

Cours : individuel collectif

Genre de cours : _____ Coût total annuel : CHF. _____

Important : joindre une copie de la facture

Afin de calculer le montant éventuel de la subvention, merci de compléter le formulaire au verso avec les revenus bruts du ménage du domicile légal de l'enfant.

(Joindre tous les justificatifs attestant des montants indiqués. Par exemple : fiche de salaire, convention de séparation, décompte d'indemnités de la caisse de chômage ou de tout autre revenu des trois derniers mois ; pour les indépendant·es, joindre la déclaration fiscale et la décision d'acomptes de cotisations personnelles de l'année en cours « revenu déterminant ». Pour les jeunes en formation ou aux études : joindre attestation).

Je/nous soussigné(e)s, atteste/ons que les informations fournies dans les présents formulaires sont exactes.

Lieu et date : _____

Signature Parent 1 : _____ Signature Parent 2 : _____

Date : Visa : /

Nom & prénom de l'élève :

Parent 1

Nom :

Prénom :

- en emploi, en recherche d'emploi, aux études
- ne travaille pas

Le revenu déterminant du parent 1 comprend :

→ **Salaire mensuel brut (soumis AVS)**

CHF

x12 mois x13 mois = total CHF

+ **Revenu mensuel autre (x 12 mois)**

- tout complément soumis à l'AVS
- salaire horaire (moyenne de 3 mois)
- indemnités de la caisse de chômage (IJ x 21,7 j)
- revenu d'insertion (RI)
- rente AVS/AI, veuf(ve), orphelin
- prestations complémentaires AVS/AI, familles
- bourse d'étude

CHF x 12 = total CHF

+ **Allocations familiales mensuelles**

CHF x 12 = total CHF

+ **Pension alimentaire mensuelle**

reçue CHF x 12 = total CHF

payée CHF x 12 = total CHF

+ **Revenu annuel autre**

Bonus CHF

Indépendant·e CHF

Parent 2 (Conjoint ·e - concubin·e vivant dans le même ménage depuis le :)

Nom :

Prénom :

- en emploi, en recherche d'emploi, aux études
- ne travaille pas

Le revenu déterminant du parent 2 comprend :

→ **Salaire mensuel brut (soumis AVS)**

CHF

x12 mois x13 mois = total CHF

+ **Revenu mensuel autre (x 12 mois)**

- tout complément soumis à l'AVS
- salaire horaire (moyenne de 3 mois)
- indemnités de la caisse de chômage (IJ x 21,7 j)
- revenu d'insertion (RI)
- rente AVS/AI, veuf(ve), orphelin
- prestations complémentaires AVS/AI, familles
- bourse d'étude

CHF x 12 = total CHF

+ **Allocations familiales mensuelles**

CHF x 12 = total CHF

+ **Pension alimentaire mensuelle**

reçue CHF x 12 = total CHF

payée CHF x 12 = total CHF

+ **Revenu annuel autre**

Bonus CHF

Indépendant·e CHF

Réserve à l'administration

Revenu annuel brut du ménage : CHF

Barème no :

Nombre d'enfants à charge :

Montant de l'écolage : CHF

Remarque(s) :

Montant de la subvention : CHF